Informations de base	
2020/1998(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure caduque ou retirée
Budget général 2021: toutes sections **Subject** 8.70.51 Budget 2021	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDE Comité de conciliation budgétaire		

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	LARROUTUROU Pierre (S&D) CHASTEL Olivier (Renew)	03/09/2020 03/09/2020

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	ANDROULAKIS Nikos (S&D)	20/01/2020
DEVE Développement	GOERENS Charles (Renew)	22/01/2020
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	MARQUES Margarida (S&D)	22/01/2020
EMPL Emploi et affaires sociales	ĎURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (ECR)	20/02/2020
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CANFIN Pascal (Renew)	09/01/2020

	ITRE Industrie, recherche et énergie	BUŞOI Cristian-Silviu (EPP)	04/12/2019
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	MILLER Leszek (S&D)	14/01/2020
	TRAN Transports et tourisme	MARINESCU Marian-Jean (EPP)	21/01/2020
	REGI Développement régional	MOŻDŻANOWSKA Andżelika Anna (ECR)	21/01/2020
	AGRI Agriculture et développement rural	SARVAMAA Petri (EPP)	14/04/2020
	PECH Pêche	KARLESKIND Pierre (Renew)	20/02/2020
	CULT Culture et éducation	FRANZ Romeo (Greens/EFA)	21/01/2020
	JURI Affaires juridiques	Président au nom de la commission VÁZQUEZ LÁZARA Adrián (Renew)	15/06/2020
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	RESSLER Karlo (EPP)	13/07/2020
	AFCO Affaires constitutionnelles	TAJANI Antonio (EPP)	28/01/2020
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BIEDROŃ Robert (S&D)	27/01/2020
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

27/07/2020	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2020)0300	
30/09/2020	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11072/1/2020	Résumé
05/10/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/10/2020	Vote en commission		
03/11/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0206/2020	
11/11/2020	Débat en plénière		
12/11/2020	Décision du Parlement	T9-0302/2020	Résumé
12/11/2020	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
07/12/2020	Pas d'accord intervenu en conciliation budgétaire		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/1998(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	BUDE/9/04673 BUDG/9/03651

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AFCO	PE654.031	01/09/2020	
Avis de la commission	IMCO	PE654.034	03/09/2020	
Avis de la commission	ENVI	PE653.750	11/09/2020	
Avis de la commission	AGRI	PE653.892	24/09/2020	
Avis de la commission	FEMM	PE655.750	24/09/2020	
Avis de la commission	ECON	PE653.964	25/09/2020	
Avis de la commission	REGI	PE653.814	30/09/2020	
Avis de la commission	PECH	PE654.071	02/10/2020	
Avis de la commission	CULT	PE655.780	05/10/2020	
Avis de la commission	ITRE	PE657.152	06/10/2020	
Avis de la commission	DEVE	PE657.393	06/10/2020	

Avis de la commission	LIBE	PE654.091	07/10/2020	
Avis de la commission	TRAN	PE654.050	08/10/2020	
Avis de la commission	EMPL	PE654.005	09/10/2020	
Avis de la commission	AFET	PE655.905	13/10/2020	
Projet de rapport de la commission		PE658.989	15/10/2020	
Amendements déposés en commission		PE659.060	20/10/2020	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0206/2020	03/11/2020	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0302/2020	12/11/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11072/1/2020	30/09/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2020)0300	27/07/2020	
Document annexé à la procédure	COM(2020)0748	13/11/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget général 2021: toutes sections

2020/1998(BUD) - 30/09/2020 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a arrêté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 (PB 2021), qui s'écarte de la proposition de la Commission sur un certain nombre d'aspects compte tenu, notamment, des conclusions du Conseil européen du 17 au 21 juillet 2020.

La Commission devrait présenter une lettre rectificative visant à adapter le PB 2021 à l'état de la situation concernant le cadre financier pluriannuel (CFP) avant la fin du mois d'octobre 2020. Ainsi, une réévaluation de la position du Conseil sur le PB 2021 est envisagée dès que la lettre rectificative sera disponible.

MONTANT DES CRÉDITS ET APPROCHE RETENUE

La position du Conseil sur le PB 2021 se monterait à:

- ***162.911,96 millions d'EUR en crédits d'engagement*** (166.746,18 millions d'EUR dans le PB 2021 de la Commission);

- ***164.827,02 millions d'EUR en crédits de paiement*** (163.515,1 millions d'EUR dans le PB 2021 de la Commission).

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil correspond à 1,18 % du revenu national brut (RNB) de l'UE.

La position du Conseil se fonde sur l’approche suivante :

- une correction arithmétique des montants (des crédits d'engagement et de paiement) proposés par la Commission pour 2021 en ce qui concerne tous les programmes pour lesquels est retenu un montant différent de celui présenté par la Commission dans sa proposition de CFP du 27 mai 2020;

- une augmentation des crédits de paiement de 3,6 milliards d'EUR pour couvrir les conséquences budgétaires d'une hausse de 1 % à 2 %, au 1er janvier 2021, du taux de préfinancement des programmes relatifs à la période 2014-2020;

- une réduction des crédits de paiement de 0,7 milliard d'EUR prévue pour ReactEU et l'instrument de soutien à la solvabilité à la suite de la décision de ne pas modifier le CFP 2014-2020;

- la création d'une ligne budgétaire pour la réserve d'ajustement au Brexit;

- des réductions du budget des institutions, organes et organismes de l'UE, en particulier le rejet de toutes les augmentations des effectifs des institutions en 2021.

DÉPENSES PAR RUBRIQUE DU CFP 2021-2027

Le Conseil a suggéré d'adapter les crédits d'engagement (c/e) et d'actualiser les crédits de paiement (c/p) de la façon suivante par rapport au PB 2021 :

1) Marché unique, innovation et numérique (rubrique 1 du CFP) : 20.691.823.712 EUR en c/e et 17.251.950.531 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de -668,15 millions d'EUR (dont -758,01 millions d'EUR pour Horizon Europe), et de -321,37 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 1 s'élèverait à 227,18 millions d'EUR.

2) Cohésion et valeurs (rubrique 2 du CFP) : 52.423.840.797 EUR en c/e et 66.008.897.578 EUR en c/p.

Cohésion économique, sociale et territoriale (sous-rubrique 2a du CFP)

- la sous-rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de +1.041,53 millions d'EUR (dont +790,54 millions d'EUR pour le développement régional et cohésion), et de +3.318,13 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- il n'y aurait pas de marge disponible au titre de la sous-rubrique 2a.

Investissement dans la compétitivité, le capital humain et les valeurs (sous-rubrique 2b du CFP)

- la sous-rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de -104,84 millions d'EUR (+268,68 millions d'EUR pour la reprise et la résilience et -373,52 millions d'EUR pour l'investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs), et de +65,59millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la sous-rubrique 2b s'élèverait à 362,16 millions d'EUR.

3) Ressources naturelles et environnement (rubrique 3 du CFP) : 58.577.683.873 EUR en c/e et 56.879.737.700 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de +136,56 millions d'EUR (+164,32 millions d'EUR pour les dépenses relatives au marché et paiements directs, +351,24 millions d'EUR pour l'agriculture et la politique maritime, et -379 millions d'EUR pour le Fonds pour une transition juste), et de -321,37 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 3 s'élèverait à 46,32 millions d'EUR.

4) Migration et gestion des frontières (rubrique 4 du CFP) : 2.340.947.222 EUR en c/e et 2.583.803.611 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de -719,87 millions d'EUR (dont -164,32 millions d'EUR pour la migration et -489,64 millions d'EUR pour la gestion des frontières), et de -139,68 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 126,05 millions d'EUR.

5) Résilience, sécurité et défense (rubrique 5 du CFP) : 1.681.907.319 EUR en c/e et 686.561.468 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de -507,12 millions d'EUR (dont -129,1 millions d'EUR pour le Fonds européen de la défense), et de -1 123,9 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 123,09 millions d'EUR.

6) Voisinage et le monde (rubrique 6 du CFP) : 15.318.190.665 EUR en c/e et 10.361.698.045 EUR en c/p.

- la rubrique se caractérise par une adaptation des crédits d'engagement de -795,43 millions d'EUR (dont -749,94 millions d'EUR pour l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération), et de -57,11 millions d'EUR pour les crédits de paiement.

- la marge disponible au titre de la rubrique 6 s'élèverait à 928,81 millions d'EUR.

7) Administration publique européenne (rubrique 7 du CFP) : 10.406.729.663 EUR en c/e et 10.408.004.752 EUR en c/p.

En ce qui concerne le «gentlemen's agreement», pour le Parlement européen, il est suggéré d'approuver le PB 2021 (Section I) en l'état (2.060,62 millions d'EUR). Une enveloppe globale de 595,09 millions d'EUR est suggérée pour le Conseil européen et le Conseil. Une enveloppe globale de 3.717,24 millions d'EUR est suggérée pour les dépenses administratives de la Commission européenne. Une enveloppe globale de 442,62 millions d'EUR est suggérée pour le budget de la Cour de justice.

La marge disponible au titre de la rubrique 7 s'élèverait à 228,27 millions d'EUR.

Instruments spéciaux

Il est suggéré d'adapter comme suit les crédits inscrits au PB 2021 au titre des instruments spéciaux: -2.172,42 millions d'EUR en crédits d'engagement et -1.015,45 millions d'EUR en crédits de paiement.

Recettes

Conformément à la position du Conseil sur le PB 2021, les recettes budgétaires totales de l'Union s'établissent à un montant de 164.827.015.797 EUR, ce qui correspond à 1,18 % du revenu national brut (RNB) de l'UE.

Budget général 2021: toutes sections

2020/1998(BUD) - 12/11/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 471 voix pour, 102 contre et 116 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021.

Vue d'ensemble

Le Parlement a fixé le niveau global des crédits du budget pour 2021 à 181.762.377.716 EUR en crédits d'engagement, soit une augmentation de 15.016.195.740 EUR par rapport au projet de budget. Il a augmenté les niveaux de financement, à concurrence de ceux établis dans le rapport intérimaire sur le cadre financier pluriannuel (CFP) du 14 novembre 2018, pour les quinze programmes phares recensés dans sa résolution du 23 juillet 2020 ainsi que pour les agences européennes compétentes et le Parquet européen.

Les députés ont décidé de renforcer le financement des priorités du Parlement, notamment dans les domaines du changement climatique, de l'énergie, de l'interconnectivité numérique et en matière de transports, de l'espace, des PME, du tourisme, de la sécurité, de la migration, des droits fondamentaux et de l'action extérieure. Ils ont demandé d'atteindre en 2021 un niveau de dépenses de 10% pour la biodiversité et de 30% pour l'intégration des questions climatiques. Ils ont également réitéré leur demande en faveur d'un concept d'intégration de la dimension de genre.

Le Parlement a rappelé qu'afin de financer ce budget, de nouvelles catégories de ressources propres devraient être mises en place dès 2021.

Tout en se félicitant du plan de relance de l'Union, les députés ont insisté sur la nécessité de consacrer clairement le rôle de l'autorité budgétaire pour ce qui est d'autoriser les recettes affectées externes, notamment au titre de l'instrument de l'Union pour la relance (Next Generation EU), dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.

Rubrique 1 du CFP

Le Parlement a augmenté le niveau des crédits d'engagement de 6.313.980.774 EUR par rapport au projet de budget, dont 5.996.664.225 EUR destinés aux programmes phares. Il a également affecté à la rubrique un montant de 1.631.420.001 EUR de crédits d'engagement, à la suite des dégagements effectués au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier.

La résolution a souligné l'importante valeur ajoutée apportée par le programme Horizon Europe tout en insistant sur la nécessité de renforcer la recherche sur le cancer.

Les députés ont souligné i) la nécessité de garantir un financement suffisant pour le programme InvestEU; ii) le rôle crucial du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, iii) l'importance du programme pour une Europe numérique dans le contexte de la crise la crise liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que iv) la valeur fondamentale du programme spatial européen.

Le Parlement a réitéré sa demande de soutien aux PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de la création et des transports, afin de renforcer leur capacité à se remettre des conséquences de la pandémie de COVID-19.

Rubriques 2a et 2b

Le Parlement a décidé de faire sienne la lecture de la rubrique 2a faite par le Conseil. Il a renforcé le niveau global des crédits de la rubrique 2b de 5.894.270.074 EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget, dont 6.041.509.293 EUR destinés aux programmes phares.

Les députés ont souligné l'urgence d'allouer des ressources supplémentaires au programme «L'UE pour la santé», qui contribue à répondre aux besoins identifiés pendant la crise de la COVID19. Ils ont rappelé l'importance d'Erasmus + et réclamé des solutions et des financements adéquats afin d'atténuer les pertes subies par le secteur de la culture et de la création.

Ils ont également décidé de créer une nouvelle ligne budgétaire intitulée «Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union», visant à renforcer le financement axé sur la protection et la promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux.

Rubrique 3

Le Parlement a renforcé le niveau global des crédits de 867.937.490 EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget, dont 739.100.000 EUR destinés aux programmes phares.

Conformément à la priorité générale accordée à la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité, les députés ont mis l'accent sur des augmentations substantielles de 237.000.000 EUR en crédits d'engagement sur les lignes budgétaires relatives au programme LIFE. Ils ont également approuvé les renforcements ciblés des lignes budgétaires relatives à des mesures de soutien du marché au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), qui visent à atténuer les effets de la crise provoquée par la pandémie de COVID.

Rubrique 4

Le Parlement a renforcé le niveau global des crédits de 710.251.000 EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget, dont 500.251.000 EUR destinés aux programmes phares.

Les députés ont augmenté le financement alloué aux priorités du Parlement dans les domaines de la migration et de la gestion des frontières, en particulier les crédits du Fonds pour la gestion intégrée des frontières et du Fonds «Asile et migration». Ils ont demandé des ressources financières et humaines supplémentaires pour l' Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Rubrique 5

Le Parlement a renforcé le montant global de cette rubrique de 372.320.760 euros par rapport au projet de budget, dont 312.829.132 euros sont destinés aux programmes phares. Il a souligné l'importance d'un encadrement progressif de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. Il a également demandé une augmentation du financement du Fonds européen de défense afin de favoriser pleinement une base industrielle de défense innovante et compétitive qui contribuera à l'autonomie stratégique dont l'UE a besoin.

Rubrique 6

Le Parlement a renforcé le niveau global des crédits de 372.320.760 EUR par rapport au projet de budget, dont 312.829.132 EUR destinés aux programmes phares.

Les députés ont souligné que la dimension extérieure du budget de l'Union doit être financée de manière appropriée et permettre de réagir sans délai aux difficultés actuelles, émergentes et futures. Ils ont demandé une hausse du niveau de financement de tous les programmes géographiques et thématiques relevant de l'IVCDCI. Ils ont également proposé la création d'une ligne budgétaire spécifiquement consacrée au «soutien en faveur du processus politique en Libye» et souligné la nécessité d'un financement conséquent des Balkans occidentaux dans la perspective du processus d'adhésion.

Rubrique 7

Le Parlement a décidé de ne pas rétablir, à ce stade, les montants réduits par le Conseil à la rubrique 7. Il a demandé à la Commission d'accorder à l'autorité budgétaire l'accès au contrat relatif à la vaccination contre la COVID-19 avant la fin de l'année 2020.

Paiements

En vue d'éviter d'accumuler des créances impayées remontant au CFP 2014-2020 et de financer la concentration en début de période des dépenses liées à la crise sanitaire, le Parlement a jugé indispensable de prévoir un plan de paiement crédible pour l'ensemble du CFP 2021-2027, qui prévoie des paiements suffisants lors des premiers exercices.

Enfin, exprimant leur préoccupation face aux réductions proposées par la Commission dans le budget du Parlement, les députés ont rétabli les crédits fixés dans l'état prévisionnel après une analyse des besoins du Parlement pour 2021.